



## Le service social et son réseau d'Assistant(e)s de Service Social (ASS) au plus près de vous

- **Dans quel cas solliciter l'ASS de votre département ?**

Vous vous trouvez confronté à **une difficulté dans votre vie personnelle** (santé, famille, budget, logement...) **et/ou professionnelle** (changement dans le service, mal-être au travail, mutation ...) ?

Vous avez **besoin** d'une information, d'en parler, de **prendre du recul** ?

- **Pourquoi le(la) rencontrer ?**

C'est un(e) professionnel(le) de l'écoute, titulaire d'un diplôme d'État et soumis(e) au secret professionnel et à la stricte confidentialité des propos échangés, indépendant(e) de votre hiérarchie.

L'assistant(e) de service de social pourra :

- ✓ évaluer votre situation,
- ✓ vous conseiller,
- ✓ vous orienter vers les services compétents,
- ✓ vous apporter une aide à la réflexion,
- ✓ vous soutenir dans vos prises de décisions,
- ✓ vous aider dans la recherche des solutions les mieux adaptées à votre situation.

- **Où les rencontrer ?**



A son bureau : Délégation Départementale de l'Action sociale du Bas-Rhin  
Cité Administrative (rez-de-chaussée du Bâtiment de l'INSEE)  
14 rue du Maréchal Juin  
67 000 STRASBOURG

Lors des permanences sur votre lieu de travail :

[Répartition des secteurs](#)

[Voir les lieux de permanences par Assistant\(e\)s de service social sur votre département](#)

A votre domicile (avec votre accord).

- **Comment le(la) contacter ?**



Par téléphone : ASS1\* 06 15 65 80 34  
ASS2\* 06 20 99 28 96